

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 24 ; Pouvoirs : 5 ; Absents : 5

L'an deux Mil vingt-cinq, le sept février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 24 janvier 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia-CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David –JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane – SABATINO Paul - SALAS Aline

ONT DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à MONTALBAN Francis - SACOMAN Roger à ROSSO Viviane - GROBEL Pierre à SABATINO Paul - GUIDI Marie-Noëlle à DESMATS Nicole - SOLE Jean-Pierre -BONNET Marie-Claude

ABSENTS : SACOMAN Roger - MISSIMILLY Laurent - GROBEL Pierre - GUIDI Marie-Noëlle - SOLE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2025-01-07	ACQUISITION D'UN DETACHEMENT DE PARCELLE (296 m ²) CADASTREE AE 129, SISE RUE JACQUES DUCLOS 13740 LE ROVE
------------	--

La parcelle AE 129 est mitoyenne à la parcelle où se situe l'hôtel de ville.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce détachement de parcelle d'une superficie de 296 m² appartenant à la société AGV IMMO, (voir les annexes) pour l'extension du parc de stationnement des agents communaux.

Le détachement de 296 m² de la parcelle **AE 129** se situe dans la zone UP2a et dans la zone à prescriptions simples du risque incendie de forêt au PLUi,

La commune du Rove souhaite acquérir cette dernière au prix de 70 000€.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal,

VU

La nécessité constatée d'améliorer les conditions de stationnement des agents communaux ;

Les échanges menés avec la société AGV IMMO, propriétaire du terrain, fixant le montant du prix de vente à 70 000 €.

L'avis de France domaine.

La volonté de la commune d'acquérir le détachement de 296m² de la parcelle cadastrée AE 129 située Rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE pour l'agrandissement de parc de stationnement des agents communaux.

CONSIDERANT

La situation stratégique de cette parcelle à proximité des installations communales.

La possibilité d'aménager ce détachement en vue de répondre aux besoins actuels et futurs de stationnement des agents communaux.

La volonté de la commune du Rove d'acquérir cette parcelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

DECIDE

1. D'approuver l'acquisition d'un détachement de 296m² de la parcelle cadastrée AE 129 située Rue Jacques Duclos 13740 LE ROVE pour un montant de 70 000 euros (soixante-dix mille euros)
2. D'autoriser Monsieur le Maire à régler la dépense et signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.
3. Que les frais d'actes seront à la charge de la commune.
4. De prévoir les crédits nécessaires à cette acquisition et aux travaux d'aménagement dans le budget communal.
5. D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes aides financières éventuelles pour la réalisation de ce projet.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet et publiée conformément aux dispositions légales.

VOTE / POUR 29 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

**Le Maire,
Georges ROSSO**

